

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 03/10/2024 - 17093 - 2012 B 01648 - 751 351 735 - 2 AJP

## **2 AJP**

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5.000 €

Siège social : 21, rue Frédéric Chopin

95520 OSNY

751 351 735 R.C.S. PONTOISE

\*

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 2 SEPTEMBRE 2024**

Au siège social  
à 15 heures.

**Madame Annick MARQUE épouse CARDON**, agissant en qualité d'actionnaire unique de la société 2AJP, régulièrement convoquée par le Président, Monsieur Patrick CARDON, est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- \* Reconstitution des capitaux propres.
- \* Pouvoirs pour formalités.

Monsieur Patrick CARDON, Président, dépose le texte des résolutions proposées et rappelle que les documents et renseignements visés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ont été tenus à la disposition de l'actionnaire unique au siège social, depuis la convocation pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'actionnaire unique a pris les décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION**

L'actionnaire unique prend acte de la reconstitution des capitaux propres de la société, compte tenu du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024, qui aura pour conséquence la suppression de la mention y afférent au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise.

**DEUXIEME DECISION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt requises par la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures 30 et le présent procès-verbal a été signé par l'actionnaire unique et le Président.

**L'ACTIONNAIRE UNIQUE**

**Annick MARQUE épouse CARDON**



**LE PRESIDENT**

**Patrick CARDON**

